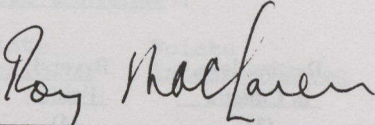


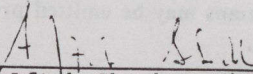
EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cette fin par leurs Gouvernements respectifs ont signé le présent Accord.

FAIT en deux exemplaires à Islamabad, Pakistan, le 15e jour de janvier 1996 en français et en anglais, chaque version faisant également foi.



---

Roy MacLaren  
Pour le Gouvernement du Canada



---

Aftab Shagban Mirani  
Pour le Gouvernement de la  
Republique islamique du Pakistan